



RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2

MODIFIANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

À sa séance ordinaire du 14 mars 2024, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville décrète :

SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent règlement modifie le *Règlement numéro 216 déterminant les modalités de publication des avis publics*.
2. L'article 2 est modifié par l'ajout du mot « requis » après les mots « tout avis public ».
3. L'article 4 est modifié par la suppression de la mention « et à l'endroit prévu à cette fin à l'entrée de son siège social ».

SECTION II – DISPOSITIONS FINALES

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

_____(signé)_____
Daniel Plouffe
Préfet

_____(signé)_____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

COPIE certifiée conforme
À Verchères, le 21 mars 2024


Sylvain Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion le : 8 février 2024
Adopté le : 14 mars 2024
Avis public d'adoption : 21 mars 2024
Entrée en vigueur le : 21 mars 2024